

1

L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS POUR LES CANDIDATS À LA PROCÉDURE DE VALIDATION DES ACQUIS¹

Pour être admis à se présenter au concours d'entrée en IFSI, les professionnels non bacheliers doivent avoir trois ans d'expérience à temps plein dans le secteur paramédical ou cinq ans dans les autres secteurs.

De plus, ils doivent faire valider leurs acquis par un jury spécial (dossier à retirer dans les directions régionales des affaires sanitaires et sociales ou DRASS, dont les coordonnées se trouvent par exemple sur le site Internet du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr, rubrique Sites régionaux).

Les **épreuves de présélection** sont au nombre de deux :

- une épreuve relative à leur dossier (lettre de motivation ; niveau d'enseignement général atteint ; titres, diplômes obtenus, formations suivies ; emplois exercés ; éléments relatifs aux acquis des candidats au regard des exigences de la formation) ;
- une épreuve de français consistant, en deux heures, à résumer en un nombre maximal de mots un texte portant sur un sujet d'ordre général.

Les deux épreuves sont notées chacune sur 20. Les candidats doivent obtenir une note totale égale ou

1. Partie rédigée par Philippe-Jean Quillien.

supérieure à la moyenne pour être autorisés à se présenter pendant deux ans aux concours d'entrée des IFSI. Cette disposition doit être interprétée comme permettant à une personne ayant obtenu cette autorisation en 2007 de se présenter aux épreuves de sélection en 2007, 2008 et 2009.

Le **résumé** ne fait pas appel à des connaissances ou des appréciations personnelles, qui sont interdites, mais exige la maîtrise d'une méthodologie détaillée dans le **chapitre 1**.

Après avoir étudié cette méthodologie, vous effectuerez, dans les conditions de l'épreuve, c'est-à-dire en une seule fois, sans documentation et en deux heures, le sujet proposé et corrigé dans le **chapitre 2**.

Enfin, vous poursuivrez votre **entraînement** avec les annales de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales auprès de laquelle vous comptez vous inscrire ainsi qu'avec des articles de presse ou de revue relatifs à l'actualité sanitaire et sociale.

CHAPITRE 1

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉPREUVE

Le **résumé** consiste à exprimer de façon plus succincte – en moins de mots – les idées essentielles d'un texte, en suivant l'ordre d'exposition retenu par l'auteur. L'importance de la réduction est définie par l'énoncé du sujet qui impose un nombre maximal de mots. Par ailleurs, il faut que le devoir puisse être compris par un lecteur ne disposant pas du sujet.

Cette épreuve vise donc à évaluer des qualités indispensables pour suivre et réussir la formation au diplôme d'État d'infirmier ou d'infirmière, comme la capacité à assimiler le contenu précis d'un texte, à distinguer l'essentiel de l'accessoire, à rédiger de façon claire et concise.

Le **texte à résumer** compte une ou deux pages. Il s'agit presque toujours d'un article de presse ou de revue. En général, son auteur vise à faire le point sur un thème d'actualité sanitaire et sociale afin d'en dégager les enjeux fondamentaux.

Le texte peut être essentiellement descriptif, informatif, sans prise de position ou au contraire argumentatif, au service d'une volonté de démonstration. En fait, la plupart des sujets sont mixtes, les faits invoqués visant à illustrer les thèses de l'auteur. Dans tous les cas, le résumé doit refléter la nature du texte et l'intention de l'auteur.

La **longueur du devoir** est précisée par l'énoncé du sujet. L'intitulé réglementaire de l'épreuve impose seulement un nombre maximal de mots, sans fixer de longueur minimale au résumé. Toutefois, selon la circulaire ministérielle du 3 octobre 2001, « pour cette épreuve, le nombre de mots que doit comporter le résumé doit être indiqué » et « une marge de 10 % en plus ou en moins est admise ».

Pour diminuer les incertitudes et éviter les contestations relatives au nombre des mots, le sujet ou une instruction remise aux candidats peut comprendre des directives sur la manière de les compter.

Important : les consignes relatives à la longueur du résumé sont impératives. Lors de l'épreuve, le candidat indique à la fin de son résumé le nombre de mots rédigés, dont le correcteur vérifie la justesse. En cas d'erreur ou de dépassement non toléré, la sanction est sévère.

Le candidat doit rendre compte des idées qui, pour l'auteur même, sont essentielles. En aucun cas, il ne doit exprimer d'appréciations personnelles, avancer de **connaissances propres**, ni même retenir les seules opinions qui l'intéressent. C'est le point de vue de l'auteur sur le thème traité qui doit être restitué. Votre devoir doit traduire le plus fidèlement possible les idées exprimées dans le texte et elles seules.

Sans doute la réussite de l'épreuve suppose-t-elle une maîtrise des ressources de notre langue, de son vocabulaire, de sa syntaxe, de sa ponctuation. Il n'est pas non plus contestable que souvent une culture sanitaire et sociale solide et une connaissance du thème abordé sont utiles pour comprendre toutes les subtilités, les nuances, les allusions du texte.

Mais le résumé est avant tout une épreuve de méthodologie dont la réussite exige d'effectuer **cinq opérations** rigoureusement chronométrées.

Minutage indicatif de l'épreuve de résumé	
Opérations	Durée
Découverte du texte	10 min
Analyse du texte	40 min
Élaboration du plan du devoir	10 min
Rédaction au brouillon du devoir	40 min
Copie et relecture du devoir	20 min

I. DÉCOUVERTE DU TEXTE

La première obligation du candidat consiste bien sûr à lire les instructions, pour prendre connaissance du nombre de mots autorisé et éventuellement des règles de comptage.

La découverte du texte proprement dite exige un **survol** suivi d'une lecture globale.

Le candidat commence par prendre connaissance de la longueur du texte ainsi que des informations périphériques, telles que le titre, l'auteur, la date et la source du texte. Puis il survole le texte de façon à en évaluer le contenu et la forme, en mettant en œuvre la méthode des aspérités et celle des extrémités.

La méthode des aspérités consiste à lire tout ce qui « dépasse » du texte, c'est-à-dire les éléments qui visuellement se distinguent du reste du texte : chapeau introductif, titres, sous-titres, intertitres, phrases en caractères gras ou italiques ou majuscules...

La méthode des extrémités conduit le candidat à lire rapidement les premières et les dernières lignes du texte, dans lesquelles souvent l'auteur annonce ou résume son propos. Si le texte comprend deux ou trois parties, il peut appliquer cette méthode au début et à la fin de chaque partie.

Remarque : dès cette phase de survol, le candidat peut procéder à la numérotation des paragraphes, qui lui sera très utile lors de la prise de notes comme de la construction du plan du résumé.

La **lecture globale** – qui doit être rapide – vise à identifier la portée et le sens général du texte, sans se perdre dans les détails ou les difficultés des développements particuliers.

Cela signifie que le candidat s'interdit de décoder les passages complexes ou obscurs, d'appréhender les détails ou de relire un passage. De même, il ne prend pas de notes au brouillon. Tout au plus peut-il inscrire en marge du texte quelques repères, relatifs notamment à sa structuration.

À l'issue de cette lecture globale, le candidat doit être capable de reformuler le thème ou la problématique du texte, ainsi que ses principales thèses.

II. ANALYSE DU TEXTE

Pour analyser un texte, il faut le lire de façon minutieuse dans le but de le décomposer, d'en dégager l'organisation, de retrouver la progression des thèmes ou l'articulation des idées.

Ce travail suppose qu'une attention particulière soit prêtée, non seulement aux mots-clés, aux idées essentielles et aux faits significatifs, mais également à tous ces mots d'allure anodine qui marquent la progression intellectuelle : d'abord, ensuite, enfin ; certes, cependant, donc ; d'une part, d'autre part...

De façon concrète, cette lecture attentive et structurée s'accompagne d'un travail d'annotation du texte lui-même et de prise de notes au brouillon.

En premier lieu, ce travail se traduit par des **annotations** :

- surlignage des mots ou des idées-clés ;
- encadrement des mots structurants (d'abord, ensuite, enfin, etc.) ;
- matérialisation du plan du texte, si possible découpé en parties, en sous-parties, en 1) 2) 3), ou à tout le moins repérage de la progression thématique ;
- mise entre crochets des passages d'importance mineure.

En second lieu, le candidat prend la peine de noter sur une ou plusieurs feuilles de brouillon le **plan détaillé** du texte à résumer – quand il existe – ou du moins de repérer la progression, l'enchaînement, l'articulation des arguments développés. Dans le cadre de ce plan, le candidat peut reformuler succinctement l'apport de chaque paragraphe.

Ce travail structurel se montre d'autant plus essentiel que le résumé définitif doit respecter l'ordre du texte.

III. ÉLABORATION DU PLAN DU RÉSUMÉ

Ce qui caractérise le résumé est l'obligation faite au candidat de **respecter l'ordre général du texte** pour restituer la pensée de son auteur.

Cela ne signifie pas pour autant que le candidat doit conserver le même nombre de paragraphes, en se bornant à résumer chacun en une phrase. C'est même un des principaux pièges à éviter. En effet, cette démarche donne une copie morcelée en mini-paragraphes, dépourvue de dynamisme et ne permettant pas au lecteur d'avoir une vue d'ensemble des idées de l'auteur.

Tout en gardant le mouvement général du texte, le candidat procède à un travail de synthèse. Il doit réorganiser les paragraphes, en regroupant deux paragraphes démontrant la même idée, en réunissant dans un seul paragraphe un argument et des exemples développés en trois paragraphes dans le texte, etc.

Il est impératif qu'avant de passer à la rédaction le candidat arrête le **plan détaillé de son résumé**. C'est la condition d'une rédaction rapide et d'une véritable reformulation, sans avoir à reprendre à chaque instant le texte. C'est aussi nécessaire pour pouvoir vérifier, au fur et à mesure de la rédaction, que l'on respecte les exigences relatives à la longueur du résumé.

IV. RÉDACTION AU BROUILLON

Lors de la rédaction, le candidat doit respecter les exigences relatives à la reformulation et à la concision.

D'abord, le candidat ne doit pas simplement copier les phrases-clés du texte : un assemblage de citations, aussi ingénieux soit-il, ne saurait constituer un résumé. On attend du candidat un **travail de reformulation**, sans pour autant trahir la pensée de l'auteur ou exprimer des appréciations personnelles.

S'il n'est pas possible de copier des phrases entières du texte, en revanche les termes essentiels ou techniques peuvent être repris et

n'ont pas à être remplacés par des périphrases ou des approximations.

Le plus sûr moyen de ne pas glisser vers un travail de copiste consiste à rédiger avec, sous les yeux, le(s) plan(s) détaillé(s) (si possible celui du résumé, qui est plus synthétique, éventuellement complété par celui du texte) et d'après ses souvenirs du texte.

À l'inverse, le candidat ne doit pas prendre trop de distance par rapport au texte. Notamment, il utilise le style direct, et non pas les locutions du style « l'auteur affirme que... ». Si le texte est rédigé à la première personne du singulier, le « je » doit aussi être employé dans le résumé. En fait, le candidat s'exprime comme s'il était l'auteur des propositions développées.

Ensuite, il faut toujours garder à l'esprit l'**impératif de concision**. Celui-ci doit ainsi inspirer le choix des mots. Comme en général le premier jet se montre trop long, les candidats s'efforcent d'éviter les « gaspillages ». Par exemple, il vaut mieux employer « à savoir », « donc » ou « : » que « c'est-à-dire », qui compte pour quatre mots. « Les médias » désigneront économiquement « la télévision, la radio et la presse ».

Le candidat doit apprendre à évaluer le nombre moyen de mots qu'il rédige sur une ligne. Entre toutes les lignes rédigées de sa feuille de brouillon, il laisse un espace assez important, de façon à pouvoir inscrire les ajouts, les corrections, les remaniements.

Après avoir rédigé chaque paragraphe, le candidat compte le nombre de mots qu'il contient et fait le point sur le nombre total de mots rédigés. En comparant ce nombre et l'endroit du plan atteint, il peut contrôler la progression régulière du résumé en direction de l'objectif à atteindre (150, 200 ou 250 mots par exemple). Et il évite la désagréable surprise de constater, une fois la première version rédigée, qu'elle est deux fois trop longue.

En matière de **comptage des mots**, les principes sont simples mais leur application se montre parfois délicate. Le mot correspond à une lettre ou à un groupe de lettres possédant en soi une signification dans la langue française. En général, cette unité typographique est limitée par un ou deux blancs, un ou deux signes (un trait d'union ou une apostrophe par exemple).